

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 13

-----  
**12 AVRIL 2021 à 19 H**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 06 Avril 2021.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Claire LEMPEREUR - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Michel FLORENTINO - Damien LABRE - Gaëlle LE BOULANGER - Thomas PICANDET - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALON.

**Absent Excusé** : Néant.

**Procuration** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 12 de la réunion du Conseil Municipal du 22 Mars 2021 est approuvé par 15 voix.

### ORDRE DU JOUR

#### FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

##### **1 - Affectation des résultats de l'exercice 2020 Commune.**

Après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Constatant

1- Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice 2020.

- Recettes réalisées 2020 :	202 266.69 €
- Dépenses réalisées 2020 :	292 947.87 €
- Déficit de l'exercice 2020 :	90 681.18 €
- Déficit brut 2019 :	23 192.31 €
- <b>Déficit cumulé 2020 :</b>	<b>113 873.49 €</b> compte 001 (ID)

Restes à réaliser :

- Recettes :	94 959.53 €
- Dépenses :	90 974.12 €
- <b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>3 985.41 €</b>

**Besoin de financement :** **109 888.08 €**

2 – Les opérations budgétaires de fonctionnement ont été les suivantes au cours de l'exercice 2020

- Recettes de fonctionnement 2020 :	1 087 793.98 €
- Dépenses de fonctionnement 2020 :	843 699.91 €
- Excédent de fonctionnement 2020 :	244 094.07 €

- Excédent Antérieur 2019 :	508 272.91 €
- <b>Excédent cumulé 2020 :</b>	<b>752 366.98 €</b>

Compte-tenu de ces résultats, le Conseil Municipal par 15 voix pour, décide de couvrir le besoin global de financement constaté à la section d'investissement soit **109 888.08 €** (113 873.49 € - 3 985.41 €) en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement soit 752 366.98 € et en l'affectant au Compte 1068 du Budget 2021.

Le solde excédentaire soit **642 478.90 €** sera affecté au compte 002 (FR) du Budget 2021.

**Délibération**

## **2 – Vote des Taux 2021.**

La commune de Montaigut-en-Combraille doit voter un taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties. Ce taux de référence est égal à la somme du taux communal de 2020 (21.9 %) et du taux départemental de 2020 (20.48 %) soit un total de 42.38 %. Le maintien du produit est assuré par la déduction d'une contribution (coefficient correcteur calculé par les services fiscaux).

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties peut être maintenu à 71.33 %

Les communes ne votent pas de taux de Taxe d'Habitation en 2021 et 2022. Le taux de 2019 s'applique automatiquement sur les résidences secondaires (le reste étant compensé par l'application du mécanisme « taux de référence et coefficient correcteur »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour.

\* de fixer les taux 2021 ainsi qu'il suit :

Taxe Foncier Bâti = 42.38 % (soit 21.90 % + 20.48 %)

Taxe Foncière Non Bâti = 71,33 %

\* Dit que le produit attendu sera égal à 373 466 €.

**Délibération**

## **3 – Commune Vote du Budget 2021.**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Principal 2021.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 704 784.70 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 086 654.49 €.

Le Budget Principal 2021 est voté par : 15 voix pour.

**Délibération**

## **4 – Affectation du résultat 2020 - Lotissement.**

<b>Section de fonctionnement</b>	
----------------------------------	--

- Recettes 2020 :	0.00 €
- Dépenses 2020 :	2 036.42 €
- Déficit de fonctionnement 2020 :	2 036.42 €
- Déficit 2019 :	204 045.87 €
- Déficit cumulé 2020 :	<b>206 082.29 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
---------------------------------	--

- Recettes 2020 :	0.00 €
- Dépenses 2020 :	21 872.92 €
- Déficit d'investissement 2020 :	21 872.92 €
- Excédent 2019 :	205 103.49 €
- Excédent d'investissement 2020 :	<b>183 230.57 €</b>

Restes à réaliser : Néant

Compte tenu de ces résultats, le Conseil Municipal par 15 voix pour, décide des affectations suivantes :

En section de fonctionnement **206 082.29 €** au compte 002 (fonctionnement dépenses) du Budget 2021. En section d'investissement **183 230.57 €** au compte 001 (investissement recette) du Budget 2021.

**Délibération**

### **5 – Lotissement : Budget 2021.**

La section de fonctionnement s'équilibre à 212 937.79 €

La section d'investissement s'équilibre à 183 230.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

D'approuver le Budget annexe lotissement

**Délibération**

### **6 - Associations : subventions 2021 /suite.**

Vu la délibération du 22 mars 2021,

Vu le bilan financier remis par l'amicale laïque,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la subvention annuelle de fonctionnement de l'amicale laïque à 770 €.

Tableau pour information :

	2020	2021
- Comité des Fêtes	3 800.00	3 800.00
- Anciens Combattants	150.00	150.00
<b>- Amicale Laïque</b>	<b>630.00</b>	<b>770.00</b>
- Amicale Pompiers ( <i>non versée en 2020</i> )	400.00	950.00
- APE « La Farandole »	600.00	600.00
- Coopérative Scolaire	0.00	0.00
- Amicale des chasseurs	200.00	200.00
- Foot Nord Combraille	500.00	500.00
- Batterie Fanfare + BANDA'MI + Ecole de Musique	2 500.00	2500.00
- Don du Sang		150.00
- Ma Tonnelle Aux Glycines	400.00	400.00
- F.N.A.F.F.A.A.	100.00	100.00
- Association des Commerçants Eloysiens	0.00	150.00
- Le Cochonnet Montacutain	500,00	500.00
- Club des Retraités	900.00	900.00
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Retraités	135.00	135.00
- Association des « Montaigut de France »	200.00	200.00
- Association La Clé des Champs (sur convention spécifique)	2 623.36	2 208.99
- Association du Jumelage	600.00	600.00
- Vivre en Brousse	200.00	200.00
- CAPER	0.00	150.00

Le tableau ainsi modifié est approuvé par 14 voix pour (Monsieur René POUILLE ne prend pas part au vote). Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021 Article 6574.

**Délibération**

## **7 - Eglise : demande de subvention pour mise en conformité.**

Le Conseil Municipal pourra autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions nécessaires au financement des travaux d'entretien (toitures, maçonnerie...) :

- Etat (DRAC...).
- Département.
- Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions dans les conditions ci-dessus référencées.

**Délibération**

## **8 - Conseil Départemental : demande de subvention 2021 « amendes de police ».**

Dans le cadre des aides attribuées par le Conseil Départemental, la Commune peut déposer une nouvelle demande de subvention sur l'exercice 2021 (mur de soutènement sur voirie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à une demande de subvention dans le cadre des projets inscrits au budget d'investissement 2021.

**Délibération**

## **9 - Requalification du centre bourg : prestation de géomètre.**

Les cabinets BISIO (63) et TRUTTMAN (03) ont été sollicités pour remettre une proposition conforme au cahier des charges :

- \*Relevé d'ilot ancienne quincaillerie.
- \*Relevé d'ilot rue du Pont.

Offre BISIO : 11 500.00 € HT soit 13 800.00 € TTC

Offre TRUTTMAN : 11 320.00 € HT soit 13 584.00 € TTC (option sondages 1 200 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition du Cabinet TRUTTMAN dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**Délibération**

## **10 - Services techniques : fourniture d'un broyeur.**

La commune a pris une option avec garantie de prix concernant la fourniture d'un broyeur turbo auprès de la société CLASS (GANNAT).

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la commande pour un montant total HT de 12 600 € soit 15 120 € TTC (intégrant la reprise d'un ancien matériel pour 1 200 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la société CLASS dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**Délibération**

## QUESTIONS DIVERSES

\*Site du Château : don à la commune d'une parcelle cadastrée A 745 (avec conservation du compteur d'eau). Cette procédure fera l'objet d'une délibération à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

\*Conseil Départemental : remise annuelle d'alvins pour le plan d'eau de la Prade.

\*Jeunesse en plein air 63 : par courrier en date du 25 mars 2021, le Comité Départemental a sollicité la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

\*Direction des finances publiques : par courrier du 06 avril 2021, le Ministre délégué aux comptes publics informe les Maires et l'ensemble des élus locaux de la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, de la majoration de la TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la TH sur les Logements Vacants reste affecté aux communes.

\*Cirque : proposition de spectacle sur la commune.

\*Carte scolaire : pétition contre les projets de fermetures de classes sur le territoire des Combrailles.

\*C.P.E.R : Michel FLORENTINO procède au Compte Rendu de la présentation du Contrat de Plan Etat-Régions avec mise en application territoriale au niveau communautaire notamment (dans un contexte de crise sanitaire).

\*COVID 19 : point sur la situation sanitaire et l'évolution de l'offre de vaccination.

\*Cimetière : les élus chargés du suivi du cimetière vont procéder à une mise en jour avec le secrétariat (reprise de concessions et arpentage).